

## **Introduction générale**

Selon les estimations de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), 50% de la population mondiale est partiellement couverte par une forme de protection sociale, et 20% bénéficie d'une protection sociale adéquate. Ce faible taux de couverture montre la difficulté à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie d'une large partie de la population mondiale. La question majeure liée à la gestion de système de retraite est celle de la mise en place de d'un système efficace face aux changements politiques, économiques et démographiques. Des réformes ont été mises en place de manières différentes dans de nombreux pays en fonction notamment des ressources disponibles, avec diverses expériences réussies dans de nombreux pays. Toutefois, de nombreux pays n'ont pas su développer un système qui garantisse des prestations minimales de protection sociale reconnues comme droits humains fondamentaux selon les normes internationales et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation Nations Unies (ONU).

L'OIT souligne le fait que les systèmes de protection sociale dans de nombreux pays sont confrontés à des problèmes de couverture, de financement et/ou d'adéquation. Ces défis sont généralement complexes et dynamiques, en raison de leur interdépendance et de leur influence par le développement de la société. En effet, chaque pays est particulier quant à son rythme de développement et son expérience, ce qui est susceptible de générer de nouveaux défis pour son système de protection sociale. Ainsi, pour faire face aux défis de la mise en œuvre du système de protection sociale, un processus de réforme du système de retraite est indispensable.

Depuis l'instauration de l'Autorité Palestinienne (AP) en 1994, le niveau de pauvreté élevé de la population vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été l'une des principales préoccupations des décideurs politiques et de la communauté internationale, en raison de son importance pour tout programme de développement et de stabilité dans la région. Pourtant, cette réalité du niveau élevé de pauvreté nécessite une action urgente de la part des décideurs pour protéger les populations vulnérables à court et à long terme. Le taux de pauvreté moyen en Palestine, basé sur la consommation réelle, s'élevait en 2011 à 25,8%, tandis qu'il a été de 22,2% chez les personnes âgées. Les données montrent que le taux de pauvreté le plus élevé a été chez

les enfants atteignant 27,2% ; les familles prises en charge par des femmes sont plus pauvres que celles prises en charge par des hommes. La population âgée vivant seule représentait en moyenne 9% de la population totale âgée; 14,2% pour les femmes contre seulement 2,3% pour les hommes, ce qui indique qu'un pourcentage important de la population âgée vit seule et que les femmes sont plus exposées à ce type risque.

Afin de parvenir à un développement durable, la protection des groupes vulnérables contre les risques potentiels, en particulier la pauvreté, fait partie des éléments de paix qui maintiennent la sécurité et la stabilité dans une société. Il se trouve que l'AP a hérité d'une multitude de régimes de retraite dispersés, ayant une couverture limitée qui ne concerne que les agents du secteur public. Par conséquent, ces régimes manquent d'efficacité et de durabilité. En outre, la réforme de 2005, fruit de nombreux efforts, menée en coopération avec certaines grandes institutions internationales, a été confrontée à de nombreux obstacles concernant l'extension de la couverture du régime au secteur privé. De son côté, le gouvernement s'est efforcé d'établir un système de protection sociale cohérent en créant le Comité national de sécurité sociale en février 2012. Ce comité comprenait des représentants du gouvernement, des employeurs du secteur privé, des syndicats des travailleurs et d'autres organisations professionnelles, ainsi que des universitaires, de juristes, des experts en droits de l'homme et des économistes. En outre, le comité a bénéficié du soutien technique de l'OIT et de certains experts internationaux du domaine.

Se basant sur les travaux de ce comité, le gouvernement a adopté la loi sur la sécurité sociale (SSL) de 2016, qui a fait l'objet de fortes contestations et de nombreux débats pour subir certaines modifications avant l'adoption de sa version finale. En effet, après l'échec de la réforme du système de retraite public en 2005, qui visait à étendre la couverture au secteur privé et aux autres organisations non gouvernementales, la publication de la SSL de 2016 a été un nouveau tournant dans l'histoire du système de protection sociale palestinien. Elle est de nature à protéger la majorité de la main-d'œuvre, en particulier celle travaillant dans le secteur privé. Toutefois, la mise en place du système de protection sociale proposé pour le secteur privé risque d'être entravée par de sérieux obstacles.

La hausse du niveau de pauvreté chez les Palestiniens, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza (comme chez ceux vivant dans les camps de réfugiés dans certains pays arabes) soulève

des questions concernant son origine et la manière d'y remédier. Ces questions rejoignent les préoccupations de certains des projets les plus globaux. Le premier de ces projets est celui de l'éradication de la pauvreté dans le monde, menée par certaines institutions internationales telles que l'ONU, l'OIT, l'OCDE et la Banque mondiale. Le second, est le projet visant à mettre en place des institutions nationales palestiniennes, dans l'optique d'aboutir à l'instauration d'un État palestinien indépendant, dans le cadre du projet de libération prévu par l'accord de paix d'Oslo et d'autres efforts visant à aboutir à un accord de paix définitif dans la région.

Depuis la création de l'Autorité palestinienne en vertu de l'accord de paix d'Oslo de 1993, des efforts ont été déployés pour réduire le niveau de pauvreté et construire des institutions nationales palestiniennes. Cette démarche a été étroitement liée au processus de négociation de paix. Cependant, le processus de paix a été gelé après la deuxième Intifada de 2001, ce qui s'est reflété dans la situation sécuritaire ainsi que dans la détérioration de la situation politique et économique.

Le côté israélien a de plus en plus durci ses restrictions concernant l'octroi des autorisations de voyage, de commerce et de passage par Israël. Sachant que la main-d'œuvre palestinienne travaillant en Israël était estimée à environ 130 000 employés, représentant environ 20% de la main-d'œuvre totale de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, ces mesures ont provoqué une forte baisse des autorisations accordées à environ la moitié de ces travailleurs, en particulier ceux provenant de la bande de Gaza. En outre, l'industrie palestinienne s'est effondrée, faisant que nombreux autres travailleurs locaux perdent leurs emplois, étant donné que de nombreuses usines et entreprises ont été détruites. Depuis l'Intifada, les usines palestiniennes ont été ciblées par l'armée israélienne lors des affrontements militaires ou simplement fermées en raison du manque de matières premières nécessaires à la fabrication, ou du manque des pièces de remplacement des machines, ainsi que des difficultés de commercialisation des produits à l'étranger et parfois même dans les villes palestiniennes. Ces difficultés de commercialisation sont dues aux restrictions israéliennes sur la circulation des personnes et des biens ou aux coûts plus élevés par rapport aux produits importés et aux produits israéliens existant sur le marché palestinien. Le résultat direct de cela a été que la bande de Gaza ait enregistré le taux de chômage le plus élevé au monde, estimé à 39%. De manière plus indirecte, cette situation a créé

un fossé entre la bande de Gaza et la Cisjordanie en ce qui concerne la qualité de vie et le niveau de pauvreté. En effet, il est nécessaire de passer par Israël pour se rendre de la bande de Gaza à la Cisjordanie et vice versa, et Israël contrôle toutes les frontières de la Cisjordanie et de la bande de Gaza avec la Jordanie et l'Égypte, respectivement.

La situation financière palestinienne s'est détériorée depuis la deuxième Intifada de 2001, au moment où le budget de l'AP dépendait fortement de l'aide étrangère pour faire face au déficit public. Celui-ci ne dépassait pas 1,5% du PIB en 1997, a été équilibré en 1999, pour atteindre un pic à 24,5% du PIB en 2007, puis diminuer progressivement et se stabiliser autour de 12,1% en 2014. D'autre part, le soutien étranger a constitué environ 28,06% du budget de l'AP qui a atteint environ 4,431 milliards de dollars américains en 2014. Les États donateurs visent à soutenir le processus de paix dans la région mais leurs contributions ne sont pas assez ciblées pour atteindre des objectifs de développement de long terme. Elles fluctuent fortement en fonction de l'évolution du processus de paix et la de situation économique de chaque État donateur et de ses relations avec l'Autorité palestinienne ou avec les associations caritatives.

Même si les données montrent que l'aide étrangère par habitant a presque doublé entre 2004 et 2008, passant de 323 USD à 685,5 USD, le taux de pauvreté est passé durant la même période de 25,4% à 26,1%, ce qui montre l'absence d'impact de cette aide sur la réduction de la pauvreté. L'Autorité palestinienne n'est pas en mesure de gérer efficacement les fonds reçus de l'étranger pour deux raisons principales. La première est la fluctuation du montant de ces programmes d'assistance qui les rendent peu fiables. La seconde est que cette aide n'était pas intégrée au budget de l'AP. Il existe, en effet, beaucoup de canaux de transmission de programmes d'assistance : les ONG, les associations... ce qui les rend désordonnés et sans objectif de développement précis.

Dans le meilleur des cas, l'aide est orientée vers les besoins d'urgence et les programmes de formation. Par conséquent, l'aide étrangère et le budget de l'AP ont été de plus en plus orientés vers des programmes d'urgence, en plus de la hausse de la demande pour les services d'éducation et de soins due au taux de fécondité élevé et au niveau élevé de dépendance des jeunes de 0-14 ans se situant à 72,78%. Il y a eu des mises en garde concernant l'insuffisance des recettes publiques pour couvrir ces besoins élémentaires, ce qui se traduit par une baisse des allocations

pour les dépenses de développement. À cet égard, nous remarquons que les dépenses publiques de 2015 ont été allouées principalement aux dépenses sociales et sécuritaire à raison de 43,9% et 30,7%, respectivement, par rapport aux dépenses d'infrastructure et économiques, respectivement de 8,5% et 7,1%. Cette priorité d'allocation reflète à la fois la politique du gouvernement et l'impact de l'aide étrangère. Celle-ci cible le secteur social avec l'allocation la plus élevée, à savoir 40,8% du total des programmes d'aide, suivi par les programmes de renforcement des capacités des institutions publiques à 21%. En revanche, les secteurs productifs n'ont pas reçu plus de 6% du total des programmes d'aide.

Cette situation d'augmentation des dépenses du budget de l'AP pour le secteur social et la forte dépendance à l'égard de l'aide étrangère conduisent à une utilisation inefficace des ressources disponibles et à l'absence d'un programme de développement durable, ce qui expose la majorité de la population à un niveau élevé de pauvreté en cas de baisse de l'aide étrangère ou d'une augmentation brutale et non-anticipée des dépenses publiques. Un budget équilibré doit être prévu pour le secteur social afin de venir en aide aux personnes pauvres via un système de protection sociale efficace, tout en contribuant à un programme de développement durable de l'économie nationale, en tenant compte de la rareté des ressources et de la variabilité de l'aide étrangère.

De plus, l'évolution de la structure familiale vers une structure plus nucléaire expose la population âgée à plus de risques et la laisse sans prise en charge appropriée, s'ajoute à cela une plus grande participation des femmes au monde du travail. À cet égard, nous avons constaté que la population âgée a moins de capacité à gérer ses besoins financiers que la population active, en plus du fait que la population âgée a des besoins spécifiques notamment en matière de santé.

Les systèmes actuels de retraite publics se limitent aux prestations de vieillesse et d'invalidité totale pour les fonctionnaires, en plus d'une très faible part d'ONG qui ont été autorisées à rejoindre le système récemment. Aussi, le droit du travail peut garantir une prime de fin de service pour les employés du secteur privé formel, payée par l'employeur. À cet égard, certaines grandes entreprises peuvent créer et gérer des fonds de prévoyance ou des comptes d'épargne pour être en mesure de payer lesdites primes et peuvent offrir d'autres avantages comme les

prêts. Cependant, la majorité des employés ne bénéficient pas de ce type d'avantages sur le marché du travail palestinien.

En effet, d'autres prestations, telles que la prise en charge de la maternité, des accidents de travail, de l'invalidité, du chômage et de la santé, sont selon les normes internationales nécessaires pour les employés. Légalement, les lois existantes concernant le marché du travail et la protection sociale introduisent certaines prestations pour certains groupes travaillant dans les secteurs formels. Cependant, leur respect est faible en raison du taux élevé du secteur informel. De plus, les employeurs ne peuvent parfois pas supporter les coûts supplémentaires liés à ces prestations en raison de l'instabilité politique et économique ; d'autres fois, ils refusent simplement de payer les contributions sociales en l'absence de mesures contraignantes.

En outre, les employés palestiniens sont soumis à des réglementations différentes en fonction de la situation d'emploi, du lieu de travail ou de la taille de l'employeur, ce qui se traduit par une inégalité des chances et une injustice entre les différentes catégories. De plus, il existe une réelle préoccupation concernant la qualité des services fournis, en particulier dans les domaines de la santé et de l'assistance sociale. Même si le taux de couverture de l'assurance maladie est relativement élevé, la qualité des services reste médiocre. Une partie des cas critiques sont transférés à l'étranger pour leur prise en charge avec une couverture complète. Le reste des cas sont mal pris en charge, ils vivent sur l'espoir de bénéficier d'un transfert à l'étranger ou accepte le risque de se contenter du traitement médical disponible localement. Par conséquent, le système d'assurance-santé souffre d'un déséquilibre financier énorme à cause des dépenses élevées liées aux prises en charge à l'étranger. Par ailleurs, les employés du secteur informel comme les populations les plus démunies ne sont pas assurés et ne bénéficient d'aucune prestation de santé.

D'un autre côté, les programmes d'assistance sociale sont régis par plusieurs institutions qui n'ont pas mis en place des systèmes d'échange de données efficaces, certaines d'entre elles ne s'occupent que de certaines populations locales. Cette situation entraîne une distribution inefficace et injuste des ressources, en plus de l'accroissement des dépenses administratives. Dans le même temps, les programmes de protection sociale restent presque insoutenables, certains d'entre eux bénéficient de financement peu durables. Il est donc nécessaire de mettre en

place un système de protection sociale durable et intégral capable de protéger la population palestinienne de la pauvreté et d'améliorer son niveau de vie, conformément aux normes internationales de protection sociale.

Étant donné que la majorité de la population palestinienne actuelle est jeune et étant donné qu'environ la moitié de cette population a moins de 20 ans, une forte augmentation de la population active est attendue dans un proche avenir. Toutefois, cet avantage de ne durerait pas longtemps car le taux de fécondité a diminué. Par conséquent, il devrait y avoir un plan stratégique pour assurer du travail à ces générations et réformer le système de protection sociale, afin de l'équilibrer financièrement avant de perdre cet avantage démographique, si cette occasion n'est pas saisie, la réforme des retraites serait plus difficile et plus coûteuse. Cependant, il existe deux principaux défis:

Le premier défi consiste à créer des emplois pour les jeunes générations en attirant des investissements étrangers et en encourageant l'épargne et les investissements locaux, sachant que la stabilité politique est importante pour atteindre ces objectifs. Dans le même temps, à court terme, il est nécessaire d'aider la main-d'œuvre à trouver des emplois à l'étranger, tout en réglementant cela pour lui garantir une pension à l'âge de la retraite. Autrement, certains programmes gouvernementaux d'assistance et de protection des chômeurs seraient indispensables pour éviter la catastrophe.

Le deuxième défi consiste à réformer le système actuel de protection sociale pour garantir sa viabilité et son adéquation aux revenus sur le long terme. Dans le cas palestinien, le taux de chômage élevé et le fait que la majorité de la population active bénéficie d'un faible revenu est de nature à donner lieu à l'émergence de générations de vieilles personnes ayant des revenus insuffisants, car leurs carrières seraient incomplètes et leurs capacités d'épargne très faibles. Ainsi, la majorité de la population active n'aurait pas de revenu suffisant à l'âge de la retraite. Ces gens ne pourraient assurer les besoins des personnes à leur charge concernant l'éducation et la santé. Par conséquent, le cycle de pauvreté serait la caractéristique dominante de la majorité de la société pendant une période plus longue et toute réforme de la protection sociale serait beaucoup plus coûteuse. Néanmoins, la création d'emplois pour la main-d'œuvre actuelle et l'encouragement de l'épargne réduiraient le niveau de pauvreté à court et à long terme. La

situation démographique actuelle peut être considérée comme un avantage qui devrait être utilisé pour le développement de l'investissement, la création d'emplois et la hausse de la production et des revenus réels. Ceci renforcerait le système de protection sociale, en créant les conditions nécessaires pour dégager des surplus de fonds pour la protection sociale.

En effet, la mise en place d'un système intégral de protection sociale assurerait les prestations précédemment mentionnées avec des taux cotisations raisonnables et réduirait dans le même temps la charge qui pèse sur les employeurs et les employés concernant les coûts additionnels de la prise en charge médicale, tout en garantissant une pension adéquate en cas de perte d'emploi due au handicap ou en cas de décès. En outre, il protégerait les groupes vulnérables de la population contre la pauvreté et les programmes d'assistance instables qui dépendent fortement de l'aide étrangère aux finances publiques et à certaines ONG.

En d'autres termes, sans la mise en place d'un système de protection sociale durable et efficace, il y aurait une hausse continue des coûts des programmes d'assistance avec la hausse de la population pauvre, alors que les finances publiques ne seraient pas en mesure de supporter ces coûts et l'aide étrangère ne durerait pas éternellement et s'arrêterait un jour ou sera réduite pour une raison ou une autre. Dans les sociétés modernes, le développement devrait concerner tous les domaines, y compris l'éducation, la santé, le logement et l'infrastructure, les domaines productifs de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que les programmes de protection sociale. Dans ces sociétés, l'État devrait avoir un rôle essentiel pour assurer les moyens de réalisation de ces objectifs.

Soutenir les programmes de santé, d'éducation et d'assistance est essentiel pour toute société. Cependant, le soutien seul ne suffit pas. Mettre en place un programme de protection sociale fiable, efficace et durable est aussi important qu'un plan de développement durable pour tous les secteurs et les standards d'égalité et de bonne qualité de vie. Le développement est un processus global auquel toutes les sociétés devraient adhérer. Autrement, la pauvreté augmenterait et il faudrait plus de dépenses pour les programmes d'assistance. Les carences en matière de développement et de production créent dans la société un manque de revenu et un déficit des finances publiques qui empêchent la satisfaction des besoins de certains secteurs, comme cela est



le cas actuellement en Palestine. À l'inverse, l'accélération du développement augmente les capacités de production de l'économie et réduit la pauvreté.

Suite à l'analyse que nous faisons des données de l'enquête sur la pauvreté de 2003, nous constatons que l'absence d'un système de protection sociale moderne et dynamique en Palestine a obligé les familles palestiniennes à chercher des solutions alternatives pour leur logement, leurs besoins d'éducation, leurs soins et leurs besoins de retraite. Nous avons également constaté que les Palestiniens dépendent principalement de l'épargne personnelle et des ressources familiales pour maintenir leur stabilité financière et répondre à leurs besoins. Cependant, ces types de mécanismes contribuent peu à l'accumulation de capital pour l'investissement et la croissance économique.

Une réforme du système de protection sociale est un élément indispensable pour tout système de retraite afin d'étendre la couverture et inclure les plus larges parties possibles de la société. En outre, pour tout système de retraite à concevoir, le respect des normes internationales augmente ses chances de réussite. Cependant, la particularité de la situation palestinienne peut mener à l'ajout ou à la suspension de certaines prestations pour correspondre au choix le plus optimal d'un système de retraite applicable.

Cette thèse vise, dans un premier temps, à analyser les systèmes de retraite existants: leur développement, leurs tendances et leurs défis, en mettant l'accent sur l'exploration du système de retraite le plus approprié à la situation palestinienne. Dans un second temps, nous discutons les options de réforme du système de retraite permettant de protéger les personnes de la pauvreté et d'améliorer la croissance économique, en tenant compte de la spécificité du cas palestinien en termes de facteurs politiques, économiques, démographiques et sociaux.

Notre recherche est organisée en cinq chapitres interdépendants qui concentrent la discussion sur divers sujets. Le premier chapitre explique les objectifs et la méthodologie de recherche, puis discute les facteurs démographiques, économiques et politiques de la société palestinienne par rapport aux données relatives à d'autres régions.

Le chapitre deux présente une revue de la littérature des systèmes de protection sociale et de retraite, y compris un examen des concepts, des définitions, des principes, des objectifs et de la typologie. En outre, il aborde les principaux défis communs aux niveaux international et régional des systèmes de retraite et les facteurs qui déterminent les options des réformes. Il aboutit à un examen analytique comparatif des systèmes de protection sociale de trois pays de la région qui ont des caractéristiques, des conditions ou des relations communes avec la Palestine. Les cas choisis sont ceux de la Jordanie, de l'Irak et d'Israël. Notre analyse comparative inclut la structure et le mécanisme de financement, l'adéquation des pensions et des politiques de redistribution des revenus, le soutien familial et les problèmes des femmes ainsi que l'assurance chômage.

Le chapitre trois présente les avantages du système de protection sociale palestinien et plus particulièrement du système de retraite. Ainsi, on commence par un examen du cadre juridique de la protection sociale en Palestine, dans lequel nous montrons que la protection sociale est un droit conformément à la loi fondamentale palestinienne et qu'elle respecte le droit international à cet égard. En outre, la Palestine a signé un certain nombre d'accords internationaux de l'ONU et de l'OIT qui définissent et garantissent les droits du travail conformément aux normes internationales.

Ce chapitre montre également la complexité de la structure juridique palestinienne, car il existe de nombreuses lois héritées des différentes autorités, développées parallèlement au développement historique et politique récent de la Palestine. Ensuite, ce chapitre examine les détails des régimes de retraite public et privé qui expliquent et comparent les systèmes de retraite mis en œuvre en Palestine et met en évidence les défis auxquels ils font face. Nous examinons également les programmes d'aide sociale et le système de santé ainsi que le taux de couverture de chaque système en fonction des caractéristiques socio-économiques des ménages. Dans chaque section de la protection sociale, les données examinées couvrent les types, les ressources financières, la couverture et les défis. Le chapitre se termine par une analyse du comportement des ménages pour gérer le déficit de ressources financières. L'analyse de ce chapitre dépend principalement des données de deux enquêtes, « L'enquête sur la pauvreté de 2003 » et « L'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation pour 2011 ».

Nos résultats confirment l'importance des programmes d'assistance sociale pour l'amélioration du niveau de vie des populations très pauvres tout en montrant qu'ils restent insuffisants, limités et non-durables. Ces problèmes dépendent du degré de stabilité, du transfert de données et du niveau de coopération entre les différentes institutions de ce domaine, des sources de financement qui proviennent presque exclusivement de l'étranger et du type d'assistance. En ce qui concerne les services de santé, l'examen montre qu'il y a une forte charge subie par ce secteur en raison de l'instabilité. Cela dépend fortement de l'aide étrangère pour couvrir les dépenses et les coûts des médicaments. Le développement de ce secteur nécessite davantage de ressources vu que ses dépenses augmentent fortement avec la croissance de la population. Même si la couverture santé est très élevée au sein de la population palestinienne, pour tous les niveaux de revenu, la qualité des soins est médiocre, étant donné qu'il existe une pénurie de médicaments, d'outils et d'expertise, en plus de la surcharge du système de santé à cause de l'occupation. Ainsi, une réforme du système de santé est à l'ordre du jour du gouvernement, mais nous sommes d'accord avec les recommandations du comité national de le maintenir séparé des autres systèmes de protection sociale. Enfin, notre analyse montre la variabilité du comportement des travailleurs à l'égard de leur stabilité financière qui est souvent fonction du niveau de revenu et de sa stabilité, en plus de certaines caractéristiques personnelles et sociales.

Le quatrième chapitre vise à analyser le faible taux de couverture des régimes de retraite en Palestine et à examiner les obstacles internes et externes à l'extension de la couverture du système public de retraite au secteur privé afin de les prendre en compte dans toute réforme. Ce chapitre commence par un examen des systèmes actuels de retraite publics, en déterminant le taux d'accès de la population et la viabilité financière, puis un examen de la réforme des retraites de 2005 et de ses objectifs non réalisés. Ceci est de nature à expliquer le faible taux d'accès au système de retraite et de déterminer les objectifs toujours pas réalisés. Nous abordons également dans ce chapitre les obstacles internes et externes ayant empêché l'application de la réforme des retraites de 2005 au secteur privé. Nous avons constaté que le déficit budgétaire public est l'un des obstacles externes les plus importants, étant donné que le ministère des finances, qui est le principal employeur, ne versait qu'une partie des contributions, même si les contributions non-

versées sont enregistrées comme des arriérés sans promesse claire de les payer. Par ailleurs, le poids important du secteur informel est l'un des défis les plus importants de l'extension de la couverture, l'instabilité économique et la faiblesse du secteur financier et des assurances comptent également parmi les principaux obstacles externes à l'application de la réforme des retraites de 2005. En outre, la nécessité de renforcer les capacités des institutions de retraite en matière de gestion des nouveaux régimes à piliers multiples a également été un obstacle important, étant donné qu'il est indispensable de se doter davantage de systèmes informatiques de programmation et de reporting pour améliorer la qualité des données et accroître la capacité de stockage et de rappel des données détaillées. D'un autre côté, l'un des principaux obstacles internes à la réforme des retraites est l'insoutenabilité du système. Il y avait des mises en garde quant à la durabilité du système qui pourrait être compromise par les facteurs suivants : la transition trop lente vers les nouvelles règles, la politique de retraite anticipée en faveur des fonctionnaires et l'incapacité du gouvernement à verser ses cotisations. De plus, parmi les barrières internes les plus importantes discutées, dans ce chapitre, figurent : le taux de cotisation élevé et la part des cotisations non-versées, en plus de l'incompatibilité du système de retraite actuel avec le secteur privé et certaines normes internationales.

Par ailleurs, l'occupation dure depuis plus de 60 ans, avec de très fortes restrictions impactant la vie quotidienne de la majorité des Palestiniens et un contrôle israélien de plus de 65% des terres palestiniennes (celles se situant à l'intérieur des frontières de 1967, supposés constituer les frontières de l'Etat Palestinien selon les résolutions des Nations Unies). En toute vraisemblance, elle représente la raison principale de la détérioration de la situation économique et de l'absence d'une stratégie de développement durable. Ceci est mis en avant dans les rapports des institutions internationales comme les Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT. Par conséquent, la capacité des employeurs à verser davantage de cotisations au système de protection sociale est très faible ; la capacité d'épargne des employés est, pour sa part, limitée à une petite partie de la population. En outre, le déficit des finances publiques et sa forte dépendance à l'égard de l'aide étrangère font que l'allocation publique est destinée principalement aux programmes d'assistance et de besoins élémentaires, négligeant les secteurs productifs qui sont indispensables pour la croissance de la production et du revenu.

Ensuite, nous avons passé en revue les principaux systèmes de retraite des trois dernières décennies, depuis l'instauration de l'Autorité palestinienne en 1994 et jusqu'à 2015. Nous avons conclu que la réforme des retraites a été une priorité nationale. Cependant, tous les systèmes proposés dépendaient de l'amélioration de la situation politique et économique et visaient à instaurer un système à contributions entièrement financées dans des systèmes à piliers multiples.

Les systèmes proposés étaient irréalistes ou trop optimistes dans un environnement caractérisé par : une évolution rapide, une situation économique faible et très instable, une conjoncture politique compliquée qui se traduit par des politiques publiques centrées sur les programmes d'assistance plutôt que sur des programmes de développement. Par conséquent, tous les systèmes de retraite proposés ont échoué à en introduire un qui puisse être accepté par les décideurs publics, étant donné qu'ils ne tenaient pas compte des problèmes les plus importants : le niveau élevé de pauvreté, l'importance du secteur informel, le taux de chômage élevé et le faible niveau de participation des femmes au marché du travail.

À ce jour, les lois les plus acceptées ont été : la loi sur les pensions publiques de 2005, élaborée en coopération avec la Banque mondiale et, plus tard, la loi sur la protection sociale de 2016, élaborée en coopération avec l'OIT notamment. La première a introduit un système à piliers multiples qui garantit une pension de base universelle au premier niveau pour toutes les personnes âgées pauvres. Toutefois, il ne s'appliquait qu'aux retraités de la fonction publique éligibles à une pension, et excluait les autres catégories de personnes âgées. En outre, il y a eu de nombreux obstacles à l'application des deux autres paliers du système, car ils sont inadaptés au secteur privé et manquent de nombreux avantages comme l'assurance chômage.

La deuxième loi a introduit un système de protection sociale intégral et obligatoire incluant de nombreux avantages, applicable à plus de catégories et plus approprié au fonctionnement du secteur privé. Toutefois, cette loi ne prévoit pas de pension de base universelle pour les personnes âgées démunies et reporte la mise en place de plusieurs dispositifs comme l'assurance chômage dont l'application est soumise à conditions. Cette loi a subi plusieurs critiques concernant les taux de cotisations et certaines conditions de prestation, elle souffre également d'obstacles administratifs, vu qu'elle nécessite l'établissement d'une nouvelle structure

administrative pour la mettre en œuvre. En outre, il existe des inquiétudes quant à la capacité d'appliquer cette loi dans la bande de Gaza, au vu de la division politique qui a conduit à son contrôle par le Hamas.

Par ailleurs, nous avons examiné les mesures prises pour la protection de la population âgée contre la pauvreté. Nous avons également mené une étude économétrique basée sur les données de l'enquête sur la population active "Labour Force Survey" (LFS) de 2014, afin de déterminer les caractéristiques personnelles des ménages par rapport à leur probabilité de participer à un système de retraite, chose déterminante pour établir une stratégie d'extension de la couverture.

Pour cela nous avons utilisé un modèle binaire. Nous avons utilisé la base de données des résultats annuels de LFS 2014, élaborée par le Bureau central palestinien des statistiques (PCBS). L'analyse vise à déterminer les variables indépendantes en tant qu'éléments explicatifs du statut de participation à un système de retraite. Ces variables indépendantes comprennent les caractéristiques : démographiques, socio-économiques et régionales des membres des ménages.

Le modèle établi peut prédire la probabilité de chaque groupe de participer à un système de retraite en fonction des caractéristiques individuelles. Nous avons examiné les données et préparé les variables discrètes nécessaires dans un format binaire. Avant d'effectuer une régression probit sur STATA, nous avons éliminé les observations concernant les employés du secteur public, car leur couverture de retraite est obligatoire. Dans cette analyse, le modèle est estimé pour le maximum de vraisemblance sous forme d'une série de modèles probit, afin d'analyser les variables de réponse binomiales. L'explication des résultats dépend des coefficients des variables exprimant la variation de la probabilité de participation à un système de retraite.

Afin d'identifier l'importance de chaque variable pour la décision de participation à un système de retraite, les variables explicatives ont été regroupées en trois catégories : variables sociales et personnelles, variables du marché du travail et variables régionales. Nous avons intégré les groupes au modèle de manière cumulative, pour aboutir au modèle complet de toutes les variables concernées et statistiquement significatives.

Nos résultats indiquent que la majorité des travailleurs Palestiniens du secteur privé ne bénéficient d'aucune couverture de retraite, seuls 47,95% d'entre eux bénéficient de certains

types de prestations. Bien que la plupart des caractéristiques socio-économiques semblent avoir une certaine relation avec la couverture retraite, seules certaines d'entre elles ont une forte relation. Les caractéristiques ayant le plus de chance d'influencer (positivement) la participation au système de retraite sont les suivantes : avoir un retraité dans le même ménage, être au-dessus du seuil de pauvreté, le niveau de revenu, le nombre de jours de travail, travailler dans une entreprise enregistrée auprès de l'administration fiscale, travailler dans une entreprise de plus de 20 salariés, le nombre d'employés salariés de l'entreprise soit supérieur à six, l'affiliation à un syndicat, avoir un contrat, le nombre de mois travaillés dans le même emploi, travailler dans les secteurs commerce-hôtels-services, travailler pour l'UNRWA ou une organisation à but non lucratif, travailler en Israël, et vivre en Cisjordanie. A l'opposé, les caractéristiques ayant le moins de probabilité d'influencer la participation à un système de retraite sont : vivre dans les zones rurales, être un fils ou une fille dans le ménage, travailler en tant qu'employé qualifié, être employé non-permanent du secteur privé.

Ainsi, les résultats de notre analyse permettent de formuler des recommandations susceptibles de contribuer à étendre la couverture du système de retraite. Il faudrait mettre en place un dispositif stratégique concernant le ciblage des nouveaux groupes à intégrer au système de retraite en tenant compte des caractéristiques individuelles. Comme la proportion du secteur informel est élevée dans l'économie palestinienne, il est recommandé d'inciter à une adhésion volontaire des groupes vulnérables du secteur informel et des autres catégories d'employés, y compris ceux travaillant en Israël et à l'étranger ainsi que les autoentrepreneurs. En outre, il devrait exister un régime de protection sociale prévoyant un revenu de base pour les personnes âgées. Sur la base des données analysées et des discussions élaborées dans les quatre premiers chapitres, d'autres recommandations ont été formulées pour la mise en place d'un système de retraite approprié au fonctionnement du secteur privé palestinien.

Enfin, le chapitre cinq vise à tester un système de retraite alternatif. Nous analysons l'impact des différentes politiques de taux de cotisation sur les différents scénarios de chômage. Ce chapitre commence par une discussion des lignes directrices d'un système de retraite optimal alternatif en Palestine, sur la base des études précédentes, de la revue de la littérature, des risques constatés et de la viabilité du système de retraite public actuel. D'après la revue de littérature, un

système intégral de protection sociale devrait couvrir les risques à l'origine de la pauvreté, définis en fonction des avantages de la protection sociale par rapport aux normes internationales et aux conditions de vie. Le modèle utilisé pour effectuer une analyse de la viabilité du système de retraite est le PROST développé et utilisé par la Banque mondiale. La principale source de données utilisées a été l'Enquête sur la Population Active (Labor Force Survey, LFS) de 2015, effectuée par le Bureau Central Palestinien des Statistiques (PCBS). Cette enquête représente la population totale et intègre de nombreux détails sur la main-d'œuvre et sur les caractéristiques socio-économiques des ménages, ce qui aide à produire des résultats plus précis. En outre, nous nous sommes appuyés sur d'autres données démographiques et macroéconomiques des Nations Unies et du PCBS. L'ensemble des données a été classé et analysé selon le sexe, l'âge, le secteur d'emploi et d'autres caractéristiques socioéconomiques.

Le système de retraite proposé devrait offrir un filet de sécurité flexible aux groupes les plus vulnérables, en particulier : les femmes, les personnes âgées, les travailleurs informels et les chômeurs. En Palestine, la flexibilité du système de retraite est essentielle pour faire face à la diversité des objectifs, la vulnérabilité des conditions et l'hétérogénéité des individus. Le système de retraite alternatif proposé est obligatoire et à piliers multiples, pouvant résoudre plusieurs problèmes et offrir une certaine flexibilité. En outre, il est censé donner la possibilité de participation volontaire aux employés informels et aux autres catégories non couvertes. Chaque pilier a été discuté séparément pour déterminer les besoins du système et clarifier les défis et les problèmes. Les déterminants paramétriques proposés concernant les cotisations et les avantages tiennent compte des systèmes de retraite actuels, en particulier ceux de la SSL de 2016, qui sont le résultat de longues négociations avec les parties concernées. En même temps, différents taux de cotisation ont été testés dans plusieurs scénarios de chômage pour déterminer l'impact de chacun d'eux, ce qui aiderait à faire un choix optimal quant à la viabilité financière du système et à l'adéquation des revenus dans chacun des scénarios. D'autres déterminants paramétriques ont été définis en fonction des projections démographiques et économiques.

Notre recherche montre l'urgence de certaines mesures à mettre en œuvre pour les retraites, en accordant la priorité à la protection des personnes âgées et vulnérables, et en tenant compte des facteurs démographiques, économiques et politiques. Les projections démographiques



révèlent qu'il existe une tendance à la baisse du taux de fécondité associée à une hausse de l'espérance de vie, ce qui est de nature à modifier la structure démographique. Ainsi, l'avantage actuel de la structure démographique diminue avec le temps. L'évaluation préalable de cet avantage est importante pour accumuler des réserves de fonds de pension permettant de faire face à la hausse future anticipée des dépenses de protection sociale. Dans le cas contraire, les dépenses de protection sociale augmenteraient fortement pour les seuls programmes d'assistance destinés aux personnes âgées et aux jeunes, ce qui exposerait la majorité de la population à la pauvreté. D'autres changements démographiques anticipés sont liés à la structure familiale, ce qui exposerait les personnes âgées à la pauvreté, vu que la majorité d'entre elles peut perdre l'assistance familiale.

D'un autre côté, il existe d'autres problèmes au sein de la société qui rendent vulnérables certains groupes de la population comme : le secteur informel élevé, le faible taux de participation des femmes au marché du travail, l'écart important de revenu entre certains groupes de la population selon la région et le secteur d'emploi, le taux de chômage élevé à long terme de la main-d'œuvre et le manque de prestations de protection sociale pour la majorité de la population active. Tous ces problèmes sont de nature à exposer la majorité de la population à la pauvreté.

Nous concluons cette thèse par des recommandations. Certaines mesures doivent être prises en urgence pour la réforme du système de retraites, en accordant la priorité à la protection des personnes âgées et des personnes vulnérables. De plus, pour étendre la couverture, il est fortement recommandé aux décideurs politiques de baser le choix stratégique de l'adhésion au système de retraite sur les caractéristiques individuelles. Notre analyse fournit les lignes directrices d'un système de retraite optimal pour la Palestine. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité des données et leur prise en compte constituent un enjeu clé pour développer et améliorer la protection sociale. Il est également recommandé de tenir compte davantage, dans l'élaboration des politiques, des recherches menées sur les autres paramètres et secteurs de la protection sociale et du marché du travail. Nous recommandons également d'approfondir la recherche concernant l'utilisation des caractéristiques personnelles socio-économiques de la main-d'œuvre pour étendre la couverture du système de retraite, de renforcer le respect du paiement des cotisations et de déterminer les choix d'investissement dans le schéma DC. En

outre, il est nécessaire d'étudier l'immigration pour prévoir l'impact du retour attendu des réfugiés et de la main d'œuvre palestinienne qui se trouve à l'étranger sur les systèmes de retraite et sur l'économie dans son ensemble.